

Sartilly

Après une rentrée décalée, les élus font le point

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | lundi 11 septembre 2017

468 mots

L'annonce de la non-reconduction des emplois aidés a frappé de plein fouet le conseil municipal ainsi que les bénéficiaires.

Le débat

Les emplois aidés

« **Normalement, indique un conseiller, il ne devait pas y avoir de conseil municipal en septembre. Cette réunion du mercredi 6 septembre est un cas d'urgence aussi bien pour les élèves et les employés concernés que pour Sartilly-Baie-Bocage.** » Gaëtan Lambert, maire, a choisi, « **devant le désengagement de l'État, de réunir ses collègues pour statuer et chercher une solution** ». Pour cette raison, il a rappelé les faits, en soulignant son incompréhension à propos de la rentrée scolaire. Pour faire fonctionner ses deux écoles, la commune de Sartilly, a besoin de quatre personnes, en contrats aidés, qui sont supprimés. « **Les discussions avec le représentant de l'État ont permis de débloquer la situation. Alors, la rentrée a pu avoir lieu, mardi, avec un jour de retard.** »

« **Sachant que des contrats sont signés pour finir l'année scolaire, nous avons un an pour définir la politique que nous voulons mener avec les moyens financiers dont nous disposons. Une réflexion doit être menée sur le fonctionnement de nos écoles publiques (contrats à créer, fonctionnement des services, Temps d'activités périscolaires (Tap), troupe de théâtre, interventions sportives, les travaux à mener au cours de l'année scolaire...).** »

Des pistes sont à explorer. Par exemple, le retour à la semaine de quatre jours, « **ce qui n'est pas envisageable aujourd'hui** », s'empresse-t-il d'ajouter, ou encore se rapprocher du coût départemental par élève soit 504 € au lieu de 728,18 €.

Une commission créée

Interrogé sur les efforts effectués par la commune en fonctionnement et en investissement, le maire a expliqué que l'enseignement reste le poste le plus important. « **Dès lors, il convient de fixer le montant à accorder, en ayant toujours à l'esprit qu'à partir d'un certain seuil, le bénéfice rapporté, reste minime.** »

À l'unanimité, l'assemblée s'est positionnée pour travailler en commission sur les Tap, les contrats à créer... avec, « **le fait que l'État attend des collectivités une diminution des charges de fonctionnement** ».

Les Tap continuent d'exister

Pour l'année 2017-2018, les Tap continuent d'exister avec une participation des familles de 30 € par an. Le conseil municipal poursuit le travail entrepris avec la compagnie théâtrale Skald et se rend acquéreur d'une sculpture.